

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

Le vingt-huit juin deux mille seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal l'également convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date d'affichage : 22 juin 2016

Présents : 12 Votants : 17

Etaient présents : Laurent LEFEBVRE, Catherine MERLEN, Jérôme AVONDE, Laurence GINISTY, Didier LEROY, Laurent MAS, Florence PIHA, Jordan LEGRAND, Jean-François DESCHAMPS, Christine HAIMET et Patrice PETIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Annie PRIEUR pouvoir à Laurent LEFEBVRE, Karin VALLET pouvoir à Laurence GINISTY, Antoine DUPERRON pouvoir à Jean-Guy LECOUTEUX, Pascal KNOBELSPIESS pouvoir à Didier LEROY et Véronique LOUET pouvoir à Christine HAIMET.

Excusée : Françoise DENEUVE.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.

DÉLIBÉRATIONS :

- **Urbanisme** :
Modification du règlement graphique de la ZAC des GENETAIS (Annexe 3).

Monsieur le Maire précise qu'une question a été ajoutée à l'ordre du jour :

QUESTION AJOUTÉE :

- Recensement de la population
Désignation du coordonnateur communal

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2016, lequel est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

I. ZAC DES GENETAIS

Modification du règlement graphique de la ZAC (Annexe 3)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 23 mai 2016 de Prestige Foncier, aménageur de la ZAC des GENETAIS, sollicitant la modification du règlement graphique de la ZAC « Annexe 3 ».

Il est précisé à l'assemblée qu'à l'origine, Prestige Foncier proposait une découpe foncière à « la carte », ce qui ne correspond plus aux projets actuels.

De plus en raison de l'évolution positive du pôle d'activité de la ZAC des GENETAIS, il serait souhaitable de modifier la zone de constructibilité pour l'implantation des bâtiments. Cette modification légère, apporterait une harmonisation architecturale ainsi qu'une circulation et stationnement appropriés.

Après échange de vues et suite au vote, le conseil municipal décide par :

- 10 voix POUR
- 4 voix CONTRE
- 3 ABSTENTIONS,

d'accepter la modification du dossier de la ZAC prenant en compte le nouveau découpage parcellaire et l'application du règlement graphique.

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les documents afférents à ce dossier.

II. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Désignation du coordonnateur communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017 et précise qu'il convient dès maintenant de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement qui travaillera en liaison avec les services de l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **A L'UNANIMITÉ** de désigner Madame Magali LEFEVRE, comme coordonnateur de l'enquête de recensement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.